

## CONSOLIDATION DES ASSURANCES SOCIALES

### Prise de position de l'industrie suisse des machines, des équipements électriques et des métaux

---

- **La consolidation financière des assurances sociales est traitée en toute première priorité.**
- **La consolidation doit être réalisée dans le cadre d'une stratégie d'ensemble tenant compte des besoins sociaux et de la charge supportable au niveau de l'économie.**
- **Jusqu'au moment de la mise à disposition de la stratégie demandée, tous les projets d'extension doivent mis en veilleuse.**

#### 1 **Situation de départ: rapports IDA FiSo (rapports interdépartementaux sur le financement des assurances sociales)**

Le scénario de référence qui illustre la base du calcul dans les deux rapports IDA FiSo part du principe d'une croissance du PIB annuelle de 1,3 % jusqu'en 2010 et de 0,5 % entre 2010 et 2025. Cette croissance est liée à l'hypothèse d'une hausse moyenne des salaires réels de 1,0 % pour la période allant de 1995 à 2025. C'est sur la base de ce scénario – qui doit toutefois être considéré comme trop optimiste (la croissance moyenne des salaires réels se situait à 0,6 %) – que les besoins financiers supplémentaires pour les assurances obligatoires ont été définis.

##### 1.1 **IDA FiSo-rapport 1**

A l'appui du scénario de référence précité, c'est ainsi que les besoins supplémentaires y relatifs calculés sur la base des prix 1995 (compte tenu des éléments de l'ensemble de l'économie, qui dans le cadre de la croissance économique en général, augmentent, comme le PIB, la masse salariale, etc.) se montent de 1995 à 2010 à quelque 15 milliards de francs (= 6,8 % TVA). Ces besoins supplémentaires se concentrent sur trois branches: l'AVS, l'AI et l'assurance-maladie. C'est en ce qui concerne l'assurance-maladie qu'il faut s'attendre aux besoins supplémentaires les plus importants.

##### 1.2 **IDA FiSo-rapport 2: choix du scénario et des paramètres de prestation**

Se basant sur les besoins financiers supplémentaires de 15 milliards de francs, le Conseil fédéral a présenté trois scénarios dans son rapport 2 IDA FiSo (« statu quo »: besoins supplémentaires de 15 milliards de francs; « extension ciblée »: besoins supplémentaires de 18 milliards de francs; « réduction ciblée »: besoins supplémentaires de 9 milliards de francs). Compte tenu de la situation financière actuelle de la Confédération, c'est le choix du scénario « réduction ciblée » (tout de même liée à des besoins supplémentaires de 9 milliards de francs) qui s'impose.

Dans le cadre de ces scénarios – classés d'après les différentes branches d'assurances sociales – certains éléments (p. ex. âge de la retraite, suppression de la rente de veuve, etc.) sont regroupés en paramètres dits de prestation.

Les paramètres suivants sont basés sur le scénario « réduction ciblée » :

Dans le domaine **AVS/AI/LPP**, il convient de choisir le paramètre 2 (symétrie des sacrifices, âge de la retraite 65/65). Grâce à ce paramètre, il est possible de garantir à long terme l'AVS et la prévoyance

professionnelle sur la base de l'inévitable adaptation du système de prestation à l'augmentation actuelle et future de l'espérance de vie et compte tenu de la mise sur un pied d'égalité de l'homme et de la femme.

Au chapitre de **l'assurance-maladie**, il est extrêmement difficile d'estimer le potentiel de réduction des coûts, car le potentiel d'économies dépend essentiellement des mesures concrètes prises lors de la réalisation. Mais il est clair que ce potentiel existe. C'est pour cette raison que le Conseil fédéral a transmis le 29 mai 2009 au Parlement son message sur la révision de l'assurance-maladie. La discussion au sein du Parlement se poursuit.

## **2 Principes pour la révision des assurances sociales**

Les principes suivants sont déterminants pour la manière d'agir lors des révisions des assurances sociales. A noter par ailleurs que la garantie financière à long terme fait l'objet de la toute première priorité:

- De nouvelles recettes ne doivent être envisagées que lorsque l'ensemble du paquet de prestations a été examiné, que les possibilités d'économie ont été tirées au clair et que les possibilités de compensation sont épuisées.
- La conception – principe des 3 piliers avec option « hiérarchie des objectifs » – doit être transposée, c'est-à-dire qu'il faut se distancer du principe de l'arrosoir.
- Il ne faut pas introduire de nouveaux pourcents salariaux, mais remplacer ceux existant déjà. Le travail ne doit pas continuer à renchérir. Dans le cadre de la révision de l'assurance-chômage, nous n'avons été prêts à soutenir une augmentation des cotisations de 0,2 % et du pour-cent de solidarité que pour pouvoir empêcher une augmentation des cotisations supérieure décidée unilatéralement par le Conseil fédéral.
- Il convient de renoncer à l'introduction d'impôts sur les ressources ou de taxes écologiques en tant que sources de financement des assurances sociales. Ces charges ne font que peser sur la compétitivité (taxe sur l'énergie) et lorsqu'il s'agit de taxe d'incitation, elles ne sont, de par leur affectation, pas appropriées pour le financement (plus l'incitation déploie ses effets, plus les recettes sont de peu d'importance).
- Au chapitre des mesures d'économie, les charges ne doivent pas simplement être reportées sur d'autres payeurs, qu'ils soient issus du secteur privé ou du secteur public.

## **3 Mise en veilleuse de tous les projets d'extension**

Jusqu'au moment de la mise à disposition de la stratégie demandée, notamment jusqu'à la mise au point de la possibilité de financement à long terme des obligations de prestation aujourd'hui en vigueur, tous les projets d'extension concernant les assurances sociales sont à mettre en veilleuse. Dans sa votation finale, le Conseil national a rejeté la 11<sup>e</sup> révision AVS qui fut sujet d'un travail de 6 ans. En ce qui concerne l'augmentation de l'âge de la retraite pour les femmes et du modèle de la retraite anticipée, il n'a pas été possible de trouver une solution majoritaire. Swissmem regrette cette décision étant donné que la révision aurait assuré à moyen et à long terme le financement de l'AVS et tenu compte de l'évolution démographique.

Zurich, novembre 2011

Pour de plus amples informations, prière de s'adresser à Swissmem:  
Nicole Mylonas-Weissteiner, tél. 044 384 42 19, n.mylonas@swissmem.ch